



DNA

DERNIÈRES NOUVELLES D'ALSACE

EDITION DE
STRASBOURG

www.dna.fr
N° 46955
VENDREDI 17 MAI
2013
1,55 €

Des Rafale
en interception
au-dessus
de Plobsheim

PAGE 16



PHOTO SIPA-AIR

BAS-RHIN

Urgences sous hypnose



PHOTO DNA

Les pompiers du Bas-Rhin
multiplient les secours effectués
sous hypnose.

PAGE 15

HANDBALL

La délivrance pour Sélestat ?



PHOTO DNA - FRANCK DELHOMME

Sélestat et Pesic peuvent valider
leur maintien en D1, à condition
de battre Créteil ce soir.

PAGE 28

Cours de morale made in Alsace



PHOTO DNA - MARC ROLLMANN

Le ministre Vincent Peillon souhaite instaurer un enseignement moral et civique pour tous les
élèves français à partir de 2015. Les petits Alsaciens dispensés d'enseignement religieux doivent
déjà, eux, suivre des cours de morale. L'Alsace peut-elle être un modèle ?

PAGE 13

PRATIQUE

FESTIVAL DE CANNES	Page 6
BOURSE	Page 9
NÉCROLOGIE	Pages 10, 11 et 23
HOROSCOPE	Page 22
JEUX	Page 24
TÉLÉVISION	Page 25
MÉTÉO	Page 26
CINÉMA	4 ^e cahier
PERMANENCES ET URGENCES	4 ^e cahier

SANTÉ

Le bruit des éoliennes

Les aérogénérateurs
provoquent-ils des nuisances
sonores ou créent-ils tout au
plus une gêne acoustique ? P. 15



FRANCE

Hollande passe à l'offensive

Pour l'an II de son quinquennat, le président a
promis une initiative pour « sortir l'Europe de
sa langueur », soulignant que le moteur fran-
co-allemand reste « indispensable ». PAGES 2 ET 3

Présent au salon
HABITAT et RENOVATION
HAGUENAU du 18 au 20 mai

KOVACIC

Venez découvrir la nouvelle gamme de portes de garage et de volets



47, rue de la Gare - 67120 ERNOLSHEIM/B • 03 88 59 50 21 • 21, rue Curie - 68000 COLMAR • Et chez TRYBA ZI Le Moulin - 67110 GUNDERSHOFFEN

ÉDUCATION Réforme Peillon

La morale à l'école

À partir de la rentrée scolaire de 2015, les élèves français bénéficieront d'un enseignement moral et civique. Un enseignement que suivent déjà les écoliers alsaciens dispensés d'enseignement religieux. L'Alsace peut-elle servir d'exemple ?

« Personne ne supporte le comportement de cet élève. Tout le monde lui en veut. Il se défend comme il peut, mais il est devenu agressif. Que feriez-vous dans ce cas ? » demande le professeur aux 10 élèves de CM1 et CM2 réunis dans sa classe pour un cours de morale sur le thème « Apprendre à vivre ensemble ». « S'il me laisse approcher, je lui parle », répond un enfant. On n'est jamais trop prudent.

« Un enseignement concret et pratique »

« L'enseignement moral est un enseignement concret et pratique. Un conflit dans la cour peut être traité durant une heure de morale avec beaucoup de discussions sur les comportements et les attitudes à avoir, avec l'objectif de dégager une norme », explique Jean-François Helm, enseignant à l'école Gustave-Doré de Strasbourg. Au sein de cet établissement dirigé par Francis Wagner, les trois quarts des élèves ont fait le choix d'être dispensés d'enseignement religieux. Tous suivent obligatoirement les cours de morale. Jean-François Helm utilise notamment



Un cours de morale à l'école Gustave-Doré de Strasbourg avec des élèves de CM1 et CM2. PHOTO DNA - MARC ROLLMANN

un blog de philosophie tenu par des enseignants pour préparer ses cours de morale. Sur son ordinateur, il a tracé deux colonnes, qui sont projetées sur le grand tableau blanc de la classe. Dans l'une d'elles, les enfants

doivent trouver et formuler des arguments pour aller « parler à l'élève violent et devenir son camarade ». Dans l'autre, qui peine à se remplir, les élèves doivent donner les raisons qui les pousseraient à « ignorer l'élève vio-

lent ». Un moment, la discussion tourne autour du respect des autres. « Une valeur que nous avons déjà vue », rappelle Jean-François Helm avant de pousser les élèves à approfondir leur argumentation. « Je chercherai à par-

LE CHIFFRE

36 %

Les élèves alsaciens dispensés de l'enseignement religieux en primaire suivent « un complément d'enseignement moral », selon un décret de 1936. Les derniers chiffres connus, publiés en septembre 2011 dans la revue Carrefours d'Alsace, indiquent que 36 % des élèves fréquentent les cours de morale. Le taux d'élèves dispensés de l'enseignement religieux atteint 70 % à Strasbourg et 81 % à Mulhouse. Les élèves dispensés au collège (68 %) et au lycée (86,2 %) ne fréquentent pas le cours de morale.

ler à l'élève violent, car j'aimerais être aidé si cela m'arrivait », affirme un enfant. Une autre élève propose d'en parler au professeur et un troisième suggère, dans un grand éclat de rire, « une visite chez un psychologue ». « Nous pouvons aussi en parler aux parents », ajoute Jean-François Helm, alors que la fin du cours approche. Un cours qui incite les élèves « à développer leur argumentation, à pratiquer l'esprit critique. C'est un moyen d'affirmer ses idées, de se forger une conviction ». ■

JEAN-FRANÇOIS CLERC

« Un laboratoire, mais pas un modèle »

Substitut de l'enseignement religieux, le cours de morale en Alsace-Moselle ne fait l'objet d'aucune directive. Ce complément d'enseignement moral peut prendre des formes très diverses.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION nationale Vincent Peillon veut introduire, à la rentrée de septembre 2015, un enseignement moral et civique. Une heure hebdomadaire sera dédiée à cet enseignement dans le premier degré et au collège, et 18 heures annuelles au lycée. Le Conseil national des programmes dispose de 18 mois pour définir les

Sur fond de loi Falloux

La loi Falloux de 1850, qui établit un régime de liberté de l'enseignement primaire et secondaire et qui prévoit une instruction morale et religieuse à l'école, est toujours en application en Alsace-Moselle. Cette partie de France étant sous domination allemande en 1905, au moment du vote en France de la loi sur la séparation de l'Église et de l'État, le Reich a continué à appliquer en Alsace-Moselle le Concordat de 1801 ainsi que l'enseignement religieux. Cet enseignement de quatre heures en 1944 a été ramené à une heure hebdomadaire en 1974. En Alsace, l'enseignement religieux est essentiellement assuré par 537 intervenants extérieurs, des vacataires catholiques et protestants qui ont reçu l'agrément du rectorat.

contenus. Tous les professeurs seront formés à cet enseignement interdisciplinaire.

En Alsace, l'IUFM (Institut universitaire de formation des maîtres) a rapproché les cours de religion et de philosophie au sein d'un tronc commun « Questions morales et religieuses ». Destinée aux futurs enseignants du premier degré, cette formation qui prend en considération l'heure de religion enseignée en Alsace a aussi pour objectif de concevoir un enseignement de la morale pour les élèves dispensés d'enseignement de religion, explique Pierre-Michel Gambarelli, professeur de religion à l'IUFM d'Alsace. « Ces cours vont aider les nouvelles générations d'enseignants à s'intéresser aux diversités culturelles et religieuses des sociétés humaines, aux textes sacrés, aux valeurs universelles... Mais ils ne vont pas proposer un programme d'enseignement de la morale », prévient le formateur. Car de programme officiel pour le complément d'enseignement moral dispensé en Alsace-Moselle, il n'en existe pas. Pas plus qu'il n'existe de directive, affirme Jean-Marie Gillig, ancien inspecteur de l'Éducation nationale, si ce n'est une circulaire nationale sur « l'instruction morale à l'école primaire » signée en 2011 par le directeur général de l'enseignement scolaire de Luc Chatel. L'enseignement de la morale fait partie des fondamentaux. « C'est le sixième pilier du socle commun de connaissances et de compétences, le pilier des compétences sociales et civiques », indique Martin Arlen,



Pierre-Michel Gambarelli, professeur de religion à l'IUFM d'Alsace.

PHOTO DNA - JEAN-CHRISTOPHE DORN

inspecteur de l'Éducation nationale à Strasbourg. Si aucun texte national n'aborde la question du complément d'enseignement moral, les enseignants ne sont pas dépourvus de rapports, de bibliographies, de sites internet pour préparer leurs cours. « Le programme de morale pour les trois cycles », rédigé par le ministère belge de la communauté française, ainsi qu'une circulaire de juin 2007 sur « Le complément d'enseignement moral pour les élèves dispensés d'enseignement religieux », signée Philippe Biteau ancien inspecteur d'académie du Bas-Rhin, font partie des

textes de référence. « La morale laïque n'est pas une morale pour les laïques, c'est une morale pour tous les citoyens. Substitut d'un enseignement obligatoire, le complément d'enseignement moral est tout aussi obligatoire que l'enseignement religieux... », écrivait Philippe Biteau.

Deux heures de morale en Alsace ?

L'enseignement de la morale n'existe en Alsace que parce qu'il se substitue à la religion, souligne Pierre-Michel Gambarelli. Le reconnaît au même titre que l'enseignement religieux ferait des cours de religion une simple option. Une idée défendue par la Ligue de l'enseignement du Bas-Rhin, mais combattue par les Églises. La particularité régionale fait que « l'Alsace peut être un laboratoire, mais ne peut pas être un modèle pour l'ensemble de la France », estime Pierre-Michel Gambarelli. Ce laboratoire est cependant loin d'être inintéressant. En l'absence de véritables directives, une grande liberté pédagogique est laissée aux enseignants d'Alsace-Moselle pour les cours de morale. Des cours qui en septembre 2015 viendront s'ajouter à l'enseignement de morale instauré par Vincent Peillon. Les petits Alsaciens dispensés de cours de religion devront-ils suivre deux heures de cours de morale alors que les programmes sont déjà surchargés ? Le laboratoire alsacien a deux ans pour trouver une solution. ■

J.-F.C.

RÉACTIONS

FCPE : « Étonnant ! »

Isabelle Traband, présidente de la FCPE Bas-Rhin, rappelle que les élèves alsaciens qui suivent l'heure de morale ont « déjà une heure d'enseignement classique » en moins par rapport aux autres élèves de France ! « Avec cette réforme, ils auront a priori deux heures de morale, quasiment autant d'heures de morale que d'allemand dans le premier degré ! C'est juste étonnant ! »

Peep et Apepa : « Le rôle des familles »

« Cette nouvelle mission, qui touche aux consciences individuelles, relève du rôle premier des familles », affirme Anne Dehestre, présidente de la Peep Alsace. « Si l'apprentissage des règles républicaines peut relever de l'école, la transmission des valeurs et la morale appartiennent prioritairement aux familles », estime également Thierry Loth, président régional de l'Apepa, qui considère, en outre que « le cours d'enseignement religieux dispensé en Alsace-Moselle et dans toute l'Europe vaut très largement le cours de morale institué par Vincent Peillon ».

Ligue de l'enseignement : « Une culture sociale commune »

« La diversification des formes familiales et des conditions sociales a entraîné une diversification des constructions identitaires », remarque Manuel Rebjock, secrétaire général de la Ligue d'enseignement du Bas-Rhin. « L'enseignement laïc de la morale doit permettre de rebâtir une culture sociale commune... Il s'inscrit dans la quête d'une société où chacun peut vivre selon ses propres choix et croyances, dans le respect des autres et des valeurs communes de la République. »



Farines artisanales d'Alsace

A la découverte du PAIN...

16, rue des Forgerons | HURTIGHEIM | à 10' de Strasbourg



Samedi et Dimanche de 10 h à 20 h

- Offres spéciales
- Dégustations et animations enfants
- Restauration terroir midi et soir

Infos: www.moulin-hurtigheim.fr | 03 88 69 00 16